DRBC Agar (ISO)

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Date d'émission: 05-15-2025 Date de révision: 10-29-2026 Remplace la fiche: 02-19-2026 Version: 6.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom commercial	:	DRBC Agar (ISO)
Type de produit	:	Food Safety -- [Food Safety]
Code du produit	:	NCM0082

1.2. Autres moyens d'identification

Nombre de pièces	:	NCM0082|700004470|NCM0082A|700004471|NCM0082B|700004472|NCM0082C|700004473|NCM0082D

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange	:	Gélose DCM,Substances chimiques de laboratoire,Recherche scientifique et développement
Utilisation recommandée	:	Recherche scientifique et développement,Substances chimiques de laboratoire

1.4. Données relative au fournisseur

Fabricant

Neogen Corporation
620 Lesher Place
Lansing, Michigan 48912
United States of America
T 800.234.5333
sds@neogen.com - https://www.neogen.com/

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence	:	24 hours: Medical: 1-800-498-5743 (U.S. and Canada) or 1-651-523-0318 (international) Spill/CHEMTREC: 1-800-424-9300 (U.S. and Canada) or 1-703-527-3887 (international)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Cancérogénicité, Catégorie 1B	H350	Peut provoquer le cancer.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'etiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H350 - Peut provoquer le cancer

Conseils de prudence (GHS CA) : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer contenu et/ou le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)

Chloramphenicol	[R-(R*,R*)]-2,2-Dichloro-N-[2-hydroxy-1-(hydroxymethyl)-2-(4-nitrophenyl)ethyl] acetamide ; Chloramphenicol, D-Chloramphenicol (R-(R*,R*))-2,2-dichloro-N-[2-hydroxy-1-(hydroxymethyl)-2-(4-nitrophenyl)ethyl] acetamide / [R-(R*,R*)]-2,2-dichloro-N-[2-hydroxy-1-(hydroxymethyl)-2-(4-nitrophenyl)ethyl] acetamide / [theta-(theta,theta)]-2,2-dichloro-N-[2-hydroxy-1-(hydroxymethyl)-2-(4-nitrophenyl)ethyl] acetamide / 1-(para-nitrophenyl)-2-(dichloroacetylamino)-1,3-propanediol, D-threo- / 1-(p-nitrophenyl)-2-(dichloroacetylamino)-1,3-propanediol, D-threo- / 1-para-nitrophenyl-2-dichloracetamido-1,3-propanediol, D(-)-threo- / 1-p-nitrophenyl-2-dichloracetamido-1,3-propanediol, D(-)-threo- / 2,2-dichloro-N- (beta-hydroxy-alpha-(hydroxymethyl)-p-nitrophenrthyl)acetamide / 2,2-	n° CAS: 56-75-7	≥ 0,1 – < 0,5	Canc. 1B, H350

	dichloro-N-(beta-hydroxy-alpha-(hydroxymethyl))-p-nitrophenethylacetamide, D(-)-threo- / 2,2-dichloro-N-(beta-hydroxy-alpha-(hydroxymethyl)-p-nitrophenylethyl)acetamide, D(-)- / 2,2-dichloro-N-[2-hydroxy-1-(hydroxymethyl)-2-(4-nitrophenyl)ethyl]acetamide / 2,2-dichloro-N-[2-hydroxy-1-(hydroxymethyl)-2-(4-nitrophenyl)ethyl]acetamide, (R-(R*,R*))- / 2,2-dichloro-N-[2-hydroxy-1-(hydroxymethyl)-2-(4-nitrophenyl)ethyl]acetamide, [R-(R*,R*)]- / 2,2-dichloro-N-[beta-hydroxy-alpha-(hydroxymethyl)-p-nitrophenethyl]acetamide, D(-)-threo- / 2,2-dichloro-N-[beta-hydroxy-alpha-(hydroxymethyl)-p-nitrophenethyl]acetamide, D-threo- / 2-dichloroacetamido-1-[p-nitrophenyl]-1,3-propanediol, D(-)-threo- / 2-dichloroacetamido-1-p-nitrophenyl-1,3-propanediol, D(-)-threo- / 2-dichloro-N-(beta-hydroxy-alpha-			

	(hydroxymethyl)-p-nitrophenethyl)acetamide, D-(-)-threo- / acetamide, 2,2-dichloro-N-(beta-hydroxy-alpha-(hydroxymethyl)-p-nitrophenethyl)- / acetamide, 2,2-dichloro-N-[2-hydroxy-1-(hydroxymethyl)-2-(4-nitrophenyl)ethyl]-, (R-(R*,R*))- / acetamide, 2,2-dichloro-N-[2-hydroxy-1-(hydroxymethyl)-2-(4-nitrophenyl)ethyl], [R-(R*,R*)]- / acetamide, 2,2-dichloro-N-[2-hydroxy-1-(hydroxymethyl)-2-(4-nitrophenyl)ethyl]-, [theta-(theta,theta)]- / acetamide, 2-dichloro-N-(beta-hydroxy-alpha-(hydroxymethyl)-p-nitrophenethyl)-, D-(-)-threo- / AK-chlor / alficetyn / ambofen / amphenicol / amphicol / amseclor / anacetin / aquamycetin / austracol / biocetin / biophenicol / C.A.F. / CAF (pharmaceutical) / CAM / CAP / catilan / chemicetin / chernicetina / chlomin / chlomycol / chloramex /			

	chloramfenikol / chloramfilin / chloramphenicol / chloramphenicol, D- / chloramphenicol, D(-)-threo- / chloramphenicol, D-threo- / chloramsaar / chlorasol / chlora-tabs / chloricol / chlornitromycin / chloro-25 vetag / chloroamphenicol / chlorocaps / chlorocid / chlorocid S / chlorocide / chlorocidin C / chlorocidin C tetran / chlorocol / chloroject L / chloromax / chloromycetin / chloromycetny / chloronitrin / chloroptic / chlorovules / cidocetine / ciplamycetin / cloramfen / cloramficin / cloramicol / cloramidina / cloroamfenicolo / clorocyn / cloromisan / clorosintex / comycetin / CPH / cylphenicol / D-(-)-2,2-dichloro-N-(beta-hydroxy-alpha-(hydroxymethyl)-p-nitrophenylethyl)acetamide / D-(-)-threo-1-p-nitrophenyl-2-dichloracetamido-1,3-propanediol / D-(-)-threo-2,2-dichloro-N-(beta-hydroxy-alpha-(hydroxymethyl))-p-			

	nitrophenethylacetamide / D(-)-threo-2,2-dichloro-N-[beta-hydroxy-alpha-(hydroxymethyl)-p-nitrophenethyl]acetamide / D(-)-threo-2-dichloroacetamido-1-[p-nitrophenyl]-1,3-propanediol / D(-)-threo-2-dichloroacetamido-1-p-nitrophenyl-1,3-propanediol / D-(-)-threo-2-dichloroacetamido-1-p-nitrophenyl-1,3-propanediol / D-(-)-threo-2-dichloro-N-(beta-hydroxy-alpha-(hydroxymethyl)-p-nitrophenethyl)acetamide / D-(-)-threo-chloramphenicol / D-chloramphenicol / desphen / detreomycin / detreomycine / doctamicina / D-threo-1-(para-nitrophenyl)-2-(dichloroacetylamino)-1,3-propanediol / D-threo-1-(p-nitrophenyl)-2-(dichloroacetylamino)-1,3-propanediol / D-threo-2,2-dichloro-N-[beta-hydroxy-alpha-(hydroxymethyl)-p-nitrophenethyl]acetamide / D-threo-chloramphenicol / D-threo-N-(1,1'-dihydroxy-1-p-nitrophenylisopro			

	pyl)dichloroacetamide / D-threo-N-dichloroacetyl-1-p-nitrophenyl-2-amino-1,3-propanediol / duphenicol / econochlor / embacetin / emetren / enicol / enteromycetin / erbaplast / ertilen / farmicetina / fenicol / globenicol / glorous / halomycetin / hortfenicol / I 337A / interomyocetine / intramycetin / isicetin / isophenicol / isopto fenicol / isrnicetina / juvamycetin / kamaver / kemicetina / kemicetine / klorita / klorocid S / leukomyan / leukomycin / levomicetina / levomycetin / loromisin / mastiphen / mediamycetine / medichol / micloretin / micoclorina / microcetina / mychel / mycinol / N-(1,1'-dihydroxy-1-p-nitrophenylisopropyl)dichloroacetamide, D-threo- / N-dichloroacetyl-1-p-nitrophenyl-2-amino-1,3-propanediol, D-threo- / normimycin V / novochlorocap / novomycetin / novophenicol / NSC 3069 /			

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
	oftalent / oleornycetin / opclor / ophthochlor / otachron / otophen / pantovernil / paraxin / pentarnycetin / quemicetina / rivomycin / romphenil / ronfenil / septicol / sificetina / sintomicetina / sintomicetine R / sno phenicol / stanomycetin / synthomycetin / synthomycetine / tega-cetin / tevcocin / tifomycine / tifornycin / treomicetina / U-6062 / unimycetin / veticol / viceton			

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Autoprotection du secouriste : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé (voir rubrique 8).

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières peuvent occasionner une irritation dans les plis de la peau ou par contact en portant un vêtement serré.

Symptômes/effets après contact oculaire : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5 Mesures à prende en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prende en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipments de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Transvaser le produit dans un récipient sec à l'aide d'une pelle, et refermer le récipient sans comprimer le produit.

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Limiter les quantités de produit au minimum nécessaire à la manipulation et limiter le nombre de travailleurs exposés. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Porter un équipement de protection individuel. Les sols, murs et autres surfaces de la zone de danger doivent être nettoyés régulièrement.

Mesures d'hygiène : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques	:	Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
Conditions de stockage	:	Garder sous clef.
Température de stockage	:	2 – 30 °C
Matériaux d'emballage	:	Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramétres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingéniere appropriés

Contrôles techniques appropriés	:	Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	:	Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipments de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:
Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:
Gants de protection

Protection oculaire:
Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
Porter un équipement de protection respiratoire.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	:	Solide
Apparence	:	Poudre.
Couleur	:	Beige Rose
Odeur	:	Caractéristique
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	5,4 – 5,8
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	:	Aucune donnée disponible

Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Non applicable
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	Non applicable
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ininflammable
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Solubilité	:	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Limites d'explosivité	:	Non applicable
Caractéristiques d'une particule	:	Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	:	Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	:	Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	:	Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	:	Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	:	Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	:	Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	:	Non classé

DRBC Agar (ISO)	
Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)	4,73 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral) 83,49 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané) 83,49 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Poussières/Brouillards))

Chloramphenicol (56-75-7)	
DL50 orale	2500 mg/kg
ATE CA (oral)	2500 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé.
pH: 5,4 – 5,8

Chloramphenicol (56-75-7)	
pH	5 – 7 (1 %)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: 5,4 – 5,8

Chloramphenicol (56-75-7)	
pH	5 – 7 (1 %)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

Chloramphenicol (56-75-7)	
Groupe IARC	2A - Probablement cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Cancérogène pour l'être humain selon une hypothèse raisonnable

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé

DRBC Agar (ISO)	
Viscosité, cinématique	Non applicable

Symptômes/effets après inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières peuvent occasionner une irritation dans les plis de la peau ou par contact en portant un vêtement serré.
Symptômes/effets après contact oculaire : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé.
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long–terme) : Non classé.

Chloramphenicol (56-75-7)	
CL50 - Poissons [1]	10 mg/l
Algues ErC50	0,78 mg/l

12.2. Persistance et dégradation

DRBC Agar (ISO)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

Chloramphenicol (56-75-7)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradable in water.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Chloramphenicol (56-75-7)	
Potentiel de bioaccumulation	No bioaccumulation data available.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,14 Source: HSDB

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé

Gaz à effet de serre fluoré : Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Se conformer aux réglementations en vigueur pour l'élimination des déchets solides. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Informations sur les déchets écologiques : Les déchets issus de ce produit doivent être considérés comme aussi dangereux que le produit lui-même, avec selon toute probabilité les mêmes risques pour l'environnement. Les précautions de manipulation et traitement des déchets sont définies comme pour le produit lui-même.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numeró ONU			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport			
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers environnementaux			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD

Non réglementé

DOT

Non réglementé

IMDG

Non réglementé

IATA

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78[9] et au recueil IBC[10]

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Chloramphenicol (56-75-7)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada	Application des dispositions relatives aux nouvelles activités (NAc) de la loi

Chloramphenicol (56-75-7)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif **Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)**

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 05-15-2025
Date de révision : 10-29-2026
Remplace la fiche : 02-19-2026

Texte complet des classes de danger et des phrases H:	
H350	Peut provoquer le cancer

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.